

Vœux Les PIEUX 13-01-2018 espace culturel

Intervenants :

Jacques LEPETIT Maire de Les Pieux

Valérie NOUVELLE vice présidente de Conseil Départemental de la Manche et présidente de la Commission d'Information de Flamanville.

Jean louis VALENTIN président de la Communauté d'Agglomération du COTENTIN.

Philippe BAS sénateur de la Manche.

Bilan 2017 et perspectives 2018

SECURITE : Réunions de quartier : signalétique, stationnements, aménagements voirie, parking stade, réglementation circulation/vitesse, projet carrefour gendarmerie, liaison douce roche à coucou...mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Révision du PPI CNPE Flamanville pour prendre en compte le nouveau périmètre 20 km et le retour expérience exercice 2017.

VIVRE ENSEMBLE: l'implication des partenaires, des associations

La jeunesse ; TAP tendance du retour vers 4 jours, mise en service du pôle enfance, ALSH passation AAGIR/Ligue Enseignement. Politique municipale proche des attentes des familles.

L'USOC ; fédératrice des activités Foot, porteuse des projets stade et animations.

OLSC ; coordinatrice et support des associations, impliquée dans les évolutions territoriales et des activités CAVV liées à l'attractivité touristique du littoral.

Le comité des fêtes animateur des événements festifs, saint clair, Sciotot, les Pieux commerce animations commerciales...

Les comités de Jumelage avec notamment les 25 ans des PIEUX /WEENER

Remerciements aux présidents(tes), aux bénévoles des associations qui œuvrent pour l'attractivité et la qualité de vie de la commune.

LES FINANCES MUNICIPALES : le maintien des efforts engagés pour éviter l'effet ciseau afin de contenir l'équilibre dépenses de fonctionnement / recettes.

Recettes incertaines ; de l'état (- 100ke/an) et de la DGF /nb habitants, non éligible à la DETR, devenir de la Taxe d'habitation, AC (Attributions de Compensations) des charges liées aux retours des compétences de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la commune et maintien de la fiscalité communale.

Il convient donc de poursuivre les économies de fonctionnement : énergies, charges communales, mutualisation des équipements et de rechercher des aides subventions, fonds de concours, dotations de solidarité, vente de biens communaux.

Endettement de la commune est de 4,16ME euro pour l'espace culturel, le pôle enfance et la rénovation des logements des écoles. Le remboursement des intérêts est garanti par les emprunts « grand chantier » et le capital restant par la commune vers 2020.

Grâce aux fonds de concours communautaires de l'ex CCP nous disposons d'une aide de 2,1 ME qui permettra d'investir et de rembourser des engagements financiers tel que la convention avec la ZAC (300ke en 2018).

Je salue les adjoints au maire, les élus du conseil municipal qui s'engagent, votent le budget et travaillent aux côtés des services pour maîtriser et respecter les engagements historiques de la commune et le programme municipal.

CULTUREL : la promotion de l'espace culturel des Pieux à vocation intérêt communautaire.

Une programmation dynamique et diversifiée, des spectacles en lien avec les partenaires : villes en scène, le circuit, la Brèche, la Hague..... Ainsi que l'organisation par la mairie de spectacles et d'événements avec des associations culturelles, la note bleue, AAGIR,..

L'attractivité de la médiathèque et du centre multi média, nouveaux tarifs et partenariat avec la bibliothèque départementale, la mise en conformité de l'accès handicapé de la médiathèque.

SOCIAL : la proximité avec les familles et mes aînés.

Un CCAS renforcé et organisé pour apporter une réponse intercommunale, la banque alimentaire, l'habitat sociale, les aides et secours, l'hébergement des personnes âgées suite aux retours de compétence du CIAS des foyers la boiserie et les aubépines. Bienvenue à la nouvelle équipe du CCAS.

LES PROJETS STRUCTURANTS : l'avenir de la commune à 10 ans et +.

La finalisation du PLU des Pieux par la CAC compétente pour l'organisation de l'urbanisation et le développement de la commune. Enquête publique du 26 janvier au 26 février 2018. Les principales orientations du PLU :

La ZAC la lande et du Siquet afin de répondre aux orientations des villes centres pour le développement de l'habitat 360 logements pour les Pieux. 1/3 sont commercialisés actuellement pour les tranches 1.2.3 et lancement de la tranche 4 par la Shéma (80 logements).

La ZAE des Costils, extension de la zone pour l'accueil des artisans, PME et Prestataires intervenantes sur les sites industriels. Mutualisé avec Benoistville 15ha.

L'aménagement de Sciotot, son habitat, ses services, sa plage, ses accès, sa sécurité.

L'attractivité du centre bourg, cœur historique du canton, des services, des écoles, des commerces, du marché, ...

Le contournement sud des Pieux, pour contenir l'extension de l'urbanisation ZAC et rendre des voiries sécurisées aux déplacements urbains et liaisons piétonnes, pour desservir le littoral et l'accès sud à la centrale nucléaire de Flamanville, pour répondre aux déplacements et à la préservation des espaces agricoles. Enquête publique à venir sur l'impact environnemental de ce projet qui a été modifié pour tenir compte des remarques de la concertation ; coûts, utilité et environnement. Aujourd'hui ce projet est devenu une évidence nécessaire pour les 30 ans à venir.

LE NUMERIQUE : les travaux de déploiement de la fibre optique se finalisent pour le secteur urbain des Pieux, le déploiement en aérien vers les hameaux se prépare (élagage des haies), la couverture du littoral par le réseau MINO est en construction. A la fin du premier semestre, une invitation à la réunion publique sera adressée à chaque foyer, entreprise, commerce concernés avant la commercialisation. Avance de l'ex CCP de 1,7Me pour Manche numérique.

LE LITTORAL : le projet **notre littoral pour demain ouest cotentin**.

L'élaboration du diagnostic du territoire est finalisé, après son appropriation par les élus dans le premier trimestre, il sera présenté aux acteurs socio économique et à la population. Il définira la stratégie et le plan d'actions à 20, 50 et 100 ans.

LE RETOUR DES COMPETENCES : conséquence de l'échec de la commune nouvelle à l'échelle de l'ex CCP.

En 2018 : le social et la voirie et ses accessoires (éclairage, EP, trottoirs..)

Le social CIAS intégré dans le CCAS des Pieux, les foyers personnes âgées les aubépines et la boiserie, le personnel (4 maitresses de maisons et une directrice) et les charges de fonctionnement, investissement à venir pour la commune.

La voirie, proposition d'un service commun pour mutualiser les personnels et les matériels pour le fonctionnement sinon transfert du personnel et AC de charge vers la commune pour exercer la compétence. Pour les projets voirie,

parking, aménagement urbain, sécurité, ils sont désormais à la charge financière de la commune (avec des aides DSC ou fond de concours de la CAC). Le projet de contournement sud des Pieux était un projet communautaire grand chantier EPR, la commune des Pieux a maîtrisé le foncier et la CAC va délibérer pour conserver la compétence réalisation et gestion de ce projet, actuellement sous maîtrise d'ouvrage et financé par le budget de la CAC. Dans le cas contraire la commune des Pieux n'assurera pas son financement, ce n'est pas aux contribuables pieusais d'assumer un investissement supplémentaire de 3Me. Rappel de la contribution de l'ex CCP à la CAC. (20Me d'excédents et 16Me de fiscalité par an qui doubleront à la mise en service de l'EPR).

Définition de l'intérêt communautaire à l'échelle de la CAC, retour des compétences facultatives et optionnelles non prise en compte par la CAC.

ROLE DE LA COMMUNE CENTRE LES PIEUX. Exercer sa mission de Proximité auprès de la population et des associations.

En 2016 la commune des PIEUX exerçait son rôle de chef lieu de canton et de centralité grâce aux compétences assurées par l'ex CCP. Depuis 2017 la CAC a pris le relais pour assurer les services et le fonctionnement des équipements. En 2018 la préparation du retour des compétences vers la commune sera discuté avec la CAC et les modes de fonctionnement et de gouvernance seront posés aux communes qui souhaiteront se regrouper pour les exercer. La commune des PIEUX aura un rôle déterminant, par son statut de bourg centre, pour assurer le fonctionnement des services et les investissements des équipements dont les financements seront issus des contrats de territoires région/département et des dotations de solidarité communale de la CA.

Dans ce contexte ce n'est pas à la fiscalité des ménages pieusais de porter toute la charge de cette centralité et à la commune seule de la gérer. Le service commun et le pôle de proximité des PIEUX ne répondront pas à l'ensemble des conséquences du retour des compétences et les communes devront se positionner sur leurs évolutions et leur devenir. La population du canton nous a signifié lors du referendum sur la commune nouvelle sa volonté de dépasser les frontières communales pour bâtir l'avenir ensemble.

LES VŒUX du maire:

je formule le vœu de réussite, de solidarité au sein de la CAC pour confier les missions de proximité aux communes et d'assurer sa vocation d'intercommunalité de projet au service du Cotentin.

J'apporte mon soutien à l'équipe grand chantier EPR et je rends hommage à Jean-Christophe COUTY décédé récemment.

la santé et la joie pour vous et vos familles, le courage aux élus aux associations, aux bénévoles de poursuivre la construction du bien vivre ensemble dans le respect de vos valeurs.

Mon dernier vœu de santé et de joie retrouvée est pour une petite fille qui a été victime d'un accident dans la cours du pôle enfance, nous pensons à toi BLEUENN, à bientôt.